

COMMUNE DE PRESILLY
MONSIEUR NICOLAS DUPERRET
MAIRE
97 ROUTE DU BÈ D'LE
74160 PRESILLY

Annecy, le **25 JUL 2025**

Nos réf. : 91/MP/AB

Affaire suivie par : Amandine Bunoz - 04 50 33 50 56 - amandine.bunoz@hautesavoie.fr

Objet : consultation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Présilly

Monsieur le Maire,

Par courrier du 19 mai 2025, vous avez sollicité l'avis du Département de la Haute-Savoie sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Présilly.

Le Département souhaite formuler des observations dans le cadre de ses compétences relatives aux routes départementales.

En effet, concernant la sécurisation des accès, et plus particulièrement le tronçon longeant la RD18 entre Le Châble et Beauregard, il convient de souligner que cet emplacement est identifié dans le schéma cyclable de la Communauté de Communes du Genevois. Il est donc impératif de prévoir une largeur suffisante afin de permettre la réalisation d'aménagements confortables et sécurisés pour les usagers de la voie verte, avec une largeur minimale de 3 mètres.

Le Département de la Haute-Savoie donne un avis favorable sur le projet de PLU de Présilly sous réserve de la prise en compte des remarques et observations formulées ci-dessus.

En outre, le Département souhaiterait être destinataire d'une version numérisée du PLU lorsqu'il sera approuvé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Martial SADDIER

Copie : Mme DUBY-MULLER Virginie et M. LAMBERT Gérard, conseillers départementaux du canton de Saint-Julien-en-Genevois